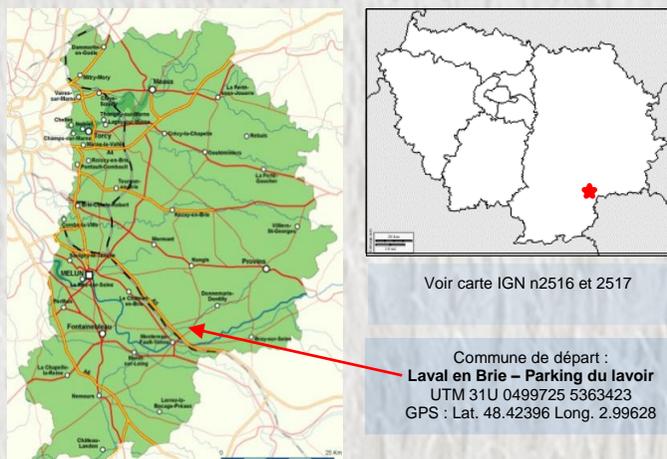


Le renard

Le renard, animal carnivore le plus répandu dans le monde, peut-être croisé au détour d'un coin de bois ou en plaine. Il vit dans un terrier qu'il creuse lui-même ou qu'il emprunte et qu'il partage parfois avec un lapin ou une famille de blaireaux ! Si certains vivent jusqu'à neuf ans, peu de ces canidés dépassent les trois années. Le renard se nourrit principalement d'animaux, qu'il tue parfois plus que de besoin, mais aussi des fruits et en particulier de mûres. En traversant la forêt et la plaine, vous serez très certainement surpris par la découverte d'une faune forestière très variée : sangliers, chevreuils, blaireaux, ... Restez vigilants en période de chasse !



Renards – Photo CC2F ©



Voir carte IGN n2516 et 2517

Commune de départ :
Laval en Brie – Parking du lavoir
UTM 31U 0499725 5363423
GPS : Lat. 48.42396 Long. 2.99628

Accès : Laval-en-Brie, à 7 km au nord est de Montereau par les D403 et D29.

Informations pratiques : Boulangerie, boucherie, pharmacie,

Attention : chasse le dimanche en forêt domaniale (en période d'ouverture) et en forêt privée (4 battues au gros gibier : 2 avant Noël et 2 en début d'année)

Charte du randonneur

- Ne vous écarter pas des chemins balisés.
 - En cas de doute sur le cheminement, le balisage est prioritaire sur le descriptif.
 - Respectez la nature et la propriété privée.
 - N'abandonnez pas de détritrus.
 - Evitez de fréquenter les itinéraires en période de chasse (renseignez-vous auprès des mairies ou de la fédération des chasseurs de Seine et Marne).
 - Refermez barrières et clôtures après votre passage.
- Lorsque cela est possible, retirez tout obstacle sur votre chemin

Fiche réalisée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando77).

Elle fait partie d'une collection téléchargeable à partir du site :

www.randonnee-77.com



Mise à jour – Juin 2018 –



Laval-en-Brie Fermes et Forêts



Moulin de Laval – Photo C.D ©

En parcourant des sous-bois et des champs, découvrez de discrets vallons et des fermes typiques de la Brie.



15.5 km



4 h 00



Jaune



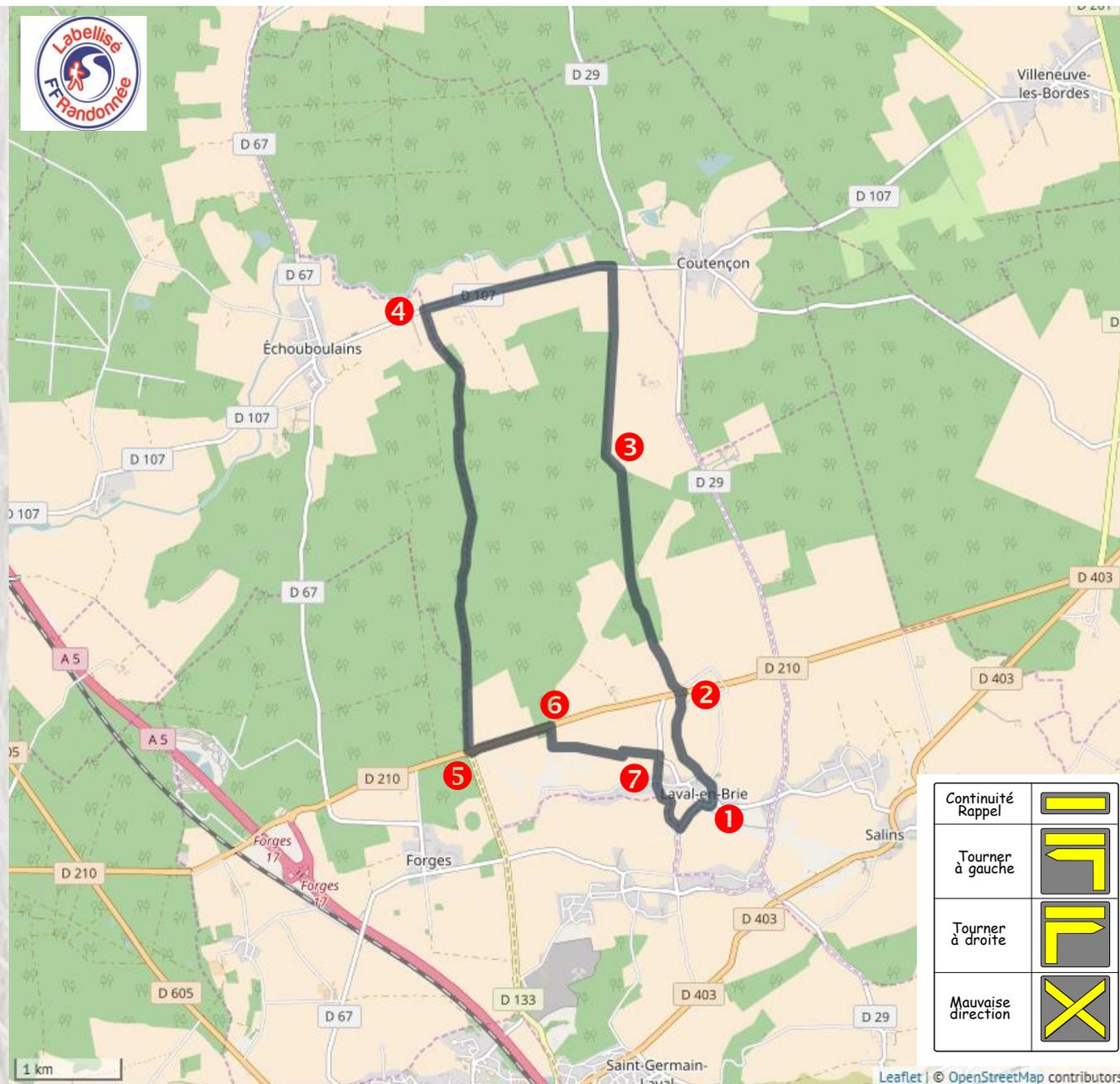
Moyen

CODERANDO 77
Quartier Henri IV - Place d'Armes
77300 FONTAINEBLEAU
01 60 39 60 69 – www.randonnee-77.com -

Fermes et forêts



- 1** Du parking du lavoir, monter vers l'église et continuer la rue de Bellevue. À la fourche, prendre la rue à gauche, puis rester sur le côté droit du ruisseau d'abord par le pré puis par le chemin herbeux.
- 2** Emprunter la D210 (*voie de la Liberté*) à gauche sur 40 m, la route à droite vers Maulny sur quelques mètres et s'engager sur le chemin à gauche. Il traverse le bois de Maulny puis entre dans la forêt de Saint-Martin et tourne à gauche en lisière.
- 3** Au niveau de l'aire de pique-nique, obliquer à droite en lisière de forêt (*ferme d'Égrefin à droite*). Emprunter la D107 à gauche sur 2 km (*ferme de Fresnières à gauche*).
- 4** Prendre le chemin à gauche. Il traverse la forêt de Saint-Martin et conduit au rond-point de la D210.
- 5** Longer la D210 à gauche en utilisant le passage entre champ et fossé.
- 6** À la hauteur de la propriété des Grands Champs, traverser la route à droite (*prudence !*) et poursuivre par le chemin en face. À l'orée du bois, prendre le chemin à gauche. Au croisement, faire un gauche droite sur 20 m et continuer.
- 7** Emprunter la route à droite puis, tout droit, la rue du Noyer-Ardent. Couper la rue d'Heurtebise et s'engager sur le chemin qui descend en face. Franchir le ruisseau, remonter sur le plateau, suivre la route à gauche et regagner Laval-en-Brie.



Le balisage de l'itinéraire que vous empruntez est réalisé et entretenu par les 250 baliseurs du comité départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando 77). Il fait partie des 4500 km de chemins de promenade et de randonnée existant sur le département.

Si vous constatez des anomalies lors de vos randonnées (erreurs ou manques de balisage, mauvais entretien, dépôts sauvages, ...), veuillez en aviser le Codérando 77 en vous connectant à l'adresse <http://sentinelles.sportsdenature.fr/> et en sélectionnant l'activité "randonnée".